

# La Suisse de 1848 : l'analyse de Tocqueville

Autor(en): **Vuilleumier, Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **55 (2005)**

Heft 2

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-81390>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## La Suisse de 1848: l'analyse de Tocqueville

Marc Vuilleumier

### *Summary*

*This paper is based on the critique Tocqueville addressed in 1848 to a "De la démocratie en Suisse", a book written in 1843 by Antoine-Elisée Cherbuliez, the famous Genevese economist. In spite of fundamental differences, both authors share many points of view. Tocqueville's main originality lies in his capacities to distinguish between notions such as liberty and privileges or republicanism and democracy. Unlike the local historiography, which presents Swiss democracy as an old legacy, Tocqueville underlines its newness during the period of Regeneration. Though, as he stresses, Switzerland was not influenced by the French Revolution and, therefore, conserved many medieval institutions.*

A l'occasion du bicentenaire de Tocqueville, nous nous proposons d'analyser la manière dont cet historien a perçu et compris la Suisse des années 1830 à 1848 et son passé. Nous chercherons pour cela à préciser dans quelles circonstances il fut amené à s'exprimer sur ce sujet. Enfin, nous nous efforcerons de montrer dans quelle mesure les jugements de Tocqueville ont été acceptés, ignorés ou refusés par l'historiographie helvétique.

Relevons tout d'abord, avec Luc Monnier, que la Suisse tient «une place somme toute modeste dans la vie et les préoccupations de Tocqueville»<sup>1</sup>. Toutefois les remarques qu'il sera appelé à faire à propos de ce pays nous paraissent, du point de vue de l'historiographie suisse, incomparablement plus importantes que ne le laisserait croire leur minceur dans l'ensemble de l'œuvre.

<sup>1</sup> Luc Monnier, «Tocqueville et la Suisse», *Alexis de Tocqueville. Livre du centenaire 1859–1959*, Paris 1960. p. 101.

Chose étrange, les pages de Tocqueville relatives à la Confédération ne sont pas souvent citées par les historiens suisses. Pourtant, dès 1925, Emil Dürr avait consacré une importante étude à la «Démocratie en Suisse» selon la conception de Tocqueville, suivie, un an après, par un intéressant travail sur Gobineau et la Suisse qui, vu les relations des deux hommes, nous intéresse également<sup>2</sup>.

Dans le *Livre du Centenaire*, Luc Monnier n'avait pas voulu reprendre le sujet, magistralement traité par Dürr, estimait-il; il se borna à quelques compléments, analysant entre autres les relations entre Tocqueville et le savant et homme politique conservateur genevois Auguste de la Rive<sup>3</sup>.

Si ces travaux sont très élogieux pour l'auteur français, la perspicacité de ses analyses et la sûreté de ses jugements, il n'en va pas de même du dernier travail qui, à notre connaissance, traite, brièvement d'ailleurs, de Tocqueville et la Suisse. Dû à un historien du droit, Alfred Dufour, il compare les appréciations de Pellegrino Rossi et de Tocqueville sur les institutions politiques de la Confédération, reprochant au dernier «une critique simpliste» et des «jugements à l'emporte-pièce». Cela résulterait de son esprit dogmatique, de sa méconnaissance du véritable caractère du Pacte fédéral de 1815, et enfin de son attitude condescendante à l'égard des Suisses et de leur pays<sup>4</sup>.

Relevons ici qu'Alfred Dufour s'appuie, dans son jugement négatif, sur l'ouvrage de Xavier de la Fournière qui est, je crois, le seul spécialiste français à porter une appréciation critique sur les pages de Tocqueville relatives à la Suisse: «On ne peut pas dire que la Suisse l'ait aussi bien inspiré que l'Angleterre, l'Irlande ou les Etats-Unis», estime-t-il. Et d'ajouter: «On ne peut pas être tous les jours prophète, c'est certain. Reconnaissons tout de même que l'air de Bâle, de Berne ou de Neuchâtel prive Tocqueville, à un degré assez stupéfiant, de sa clairvoyance souveraine». Et de se demander «pourquoi Tocqueville a-t-il 'manqué' la Suisse»? La raison, aux yeux du commentateur, c'est que Tocqueville

2 Emil Dürr, «Die Demokratie in der Schweiz nach der Auffassung von Alexis de Tocqueville», *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, vol. 23, 1925, p. 225–279. «Arthur de Gobineau und die Schweiz», *Festgabe zur 80. Jahresversammlung der allgemeinen geschichtsforschenden Gesellschaft der Schweiz*, Bâle, Historische und antiquarische Gesellschaft Basel, 1926, p. 137–271.

3 L. Monnier, art. cit.; cf. également, du même auteur: «Alexis de Tocqueville et Auguste de la Rive à travers leur correspondance», *Mélanges offerts à M. Paul-E. Martin par ses amis, ses collègues, ses élèves*, Genève 1961, p. 609–623.

4 Alfred Dufour, «Pellegrino Rossi et Alexis de Tocqueville face aux institutions politiques de la Suisse», *Présence et actualité de la Constitution dans l'ordre juridique, Mélanges offerts à la Société suisse des juristes pour son congrès 1991 à Genève*, Bâle/Francfort-sur-le-Main, 1991, p. 453 et 456.

«sent» l'univers anglo-saxon, mais pas celui de l'Europe centrale qui lui demeure profondément étranger<sup>5</sup>.

Ce jugement ne fait que repousser le problème sans le résoudre, car il resterait à expliquer pourquoi Tocqueville ne «sentirait» pas l'univers de l'Europe centrale. Certes, les séjours qu'il y fit sont beaucoup plus brefs que son voyage aux Etats-Unis. En fait, je me demande si le critique ne compare pas implicitement les jugements de Tocqueville sur la Suisse avec l'image que lui, Xavier de la Fournière, se fait de ce pays et si cette image, pour lui si évidente qu'il n'éprouve pas le besoin de la préciser, n'est pas, en réalité, pétrie des mythes dont la plupart des Suisses se sont si longtemps nourris et qu'ils ont si complaisamment diffusés. Ne serait-ce pas justement le caractère décapant des analyses de Tocqueville qui le ferait apparaître, aux yeux de certains, comme ayant «manqué» son tableau? Et qui expliquerait aussi le silence presque total de l'historiographie suisse sur ses analyses?

Après ces considérations préliminaires, rappelons brièvement comment et à quelles occasions Tocqueville s'est occupé de la Suisse. Relevons tout d'abord qu'il en a une connaissance directe. On passera sur quelques brefs séjours: en 1832, par exemple, il va visiter la nouvelle prison pénitentiaire de Genève. C'est surtout le voyage de 1836 qui compte (presque deux mois), dont une grande partie à Baden, aux bains, à cause de la santé de sa femme. Il a néanmoins profité de ce séjour pour nouer quelques relations (Auguste de la Rive, par exemple), se renseigner sur la situation politique et économique du pays, ses institutions. On a publié ses notes de voyage dont certaines ont même été retravaillées par lui en des «Remarques sur l'histoire suisse», qu'il utilisera douze ans plus tard pour le rapport à l'Académie dont il sera question plus loin<sup>6</sup>.

Autre moment sur lequel nous sommes mal renseignés et dont nous ne dirons pas grand chose: celui où Tocqueville participa à la rédaction du journal *Le Commerce*, de juillet 1844 à juin 1845. Les éditeurs des «Œuvres complètes» lui attribuent deux articles relatifs à la Confédération, à vrai dire assez secondaires<sup>7</sup>. Il disposait, semble-t-il, de bons correspondants en Suisse et d'un informateur de valeur en la personne du Genevois Auguste de la Rive: «Les lettres qu'il écrit alors à Tocque-

5 Xavier de la Fournière, *Alexis de Tocqueville. Un monarchiste indépendant*, Paris 1981, p. 173-175.

6 Alexis de Tocqueville, *Œuvres complètes* (par la suite: OC), t. 5\*\* : *Voyages en Angleterre, Irlande, Suisse et Algérie*, Paris 1958, p. 173-188.

7 OC, t. 3: *Écrits politiques*, vol. 2, p. 464-471. Les dates de la participation de Tocqueville à la rédaction sont données par Eric Keslassy, *Le libéralisme de Tocqueville à l'épreuve du paupérisme*, Paris 2001, p. 224-225.



ville sur sa demande sont de véritables traités et nourrissent la chronique étrangère du Commerce»<sup>8</sup>. Relevons aussi qu'un des collaborateurs du journal, Gobineau, avait passé une partie de son adolescence en Suisse, après 1830, où il avait suivi l'école publique à Bienne et eu comme condisciples plusieurs des politiciens qu'il retrouvera à Berne, quand il y sera envoyé comme diplomate. Tocqueville a peut-être pu en tirer quelques renseignements.

Mais ce sera surtout le rapport présenté le 15 janvier 1848 à l'Académie des sciences morales et politiques sur l'ouvrage d'Antoine Elisée Cherbuliez qui retiendra notre attention<sup>9</sup>. Avant de revenir sur ce texte essentiel, mentionnons encore les autres occasions au cours desquelles Tocqueville s'exprima sur la Suisse. En tant que ministre des Affaires Etrangères (2 juin – 31 octobre 1849), il eut à s'en occuper très directement. C'était le moment où la question des quelque 12 000 réfugiés des révolutions allemandes et italiennes, ajoutés à ceux des autres pays, dont la France, provoquaient l'ire de l'Autriche, de la Prusse et des Etats du Sud de la Confédération germanique contre la Suisse. Dans ses souvenirs, Tocqueville écrira:

«J'essayai d'abord de faire entendre raison aux Suisses et de leur persuader de ne point attendre qu'on les menaçât, mais de chasser eux-mêmes de leur territoire, comme le droit des gens les y obligeait, tous les principaux meneurs qui menaçaient ouvertement la tranquillité des peuples voisins.»

Dans ce cas, déclara-t-il au ministre de Suisse à Paris, la France soutiendrait la Suisse jusqu'à la guerre.

«Ce langage avait peu d'effet, car rien n'égale l'orgueil et la présomption des Suisses. Il n'y a pas un de ces paysans qui ne croie fermement que son pays est en état de braver tous les princes et tous les peuples de la terre.»

Même si l'on relève une certaine condescendance dans ces propos, il faut reconnaître qu'ils ne manquent pas de pertinence; il suffit de lire les discours et articles de l'époque pour s'en convaincre. Plus tard, Gobineau émettra des jugements analogues. Tocqueville comprit qu'il lui fallait frapper les Suisses à l'endroit sensible: les finances. Il décida de bloquer les réfugiés dans le pays en empêchant leur transit à travers la France vers l'Angleterre ou les Etats-Unis, ce qui obligeait la Confédération à pourvoir à leur entretien. Quand elle l'aura fait un certain

<sup>8</sup> OC, t. 7: *Correspondances étrangères. Amérique, Europe centrale*, Paris 1986, p. 256.

<sup>9</sup> OC, t. 16: *Mélanges*, Paris 1989, p. 203–220. Cité par la suite sous *Rapport*. Tocqueville a républié ce texte, paru d'abord dans les «Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques», en appendice à la 12<sup>e</sup> édition de *La Démocratie en Amérique*, Paris 1848. Beaucoup de celles qui suivirent l'imitèrent, dont celle des OC, t. 1, vol. 2, Paris 1951, p. 351–367.

temps, Paris autorisera à nouveau le passage des exilés, ce dont on lui sera très reconnaissant, trop heureux maintenant de pouvoir se débarrasser de ces hôtes trop coûteux.

«Après avoir failli s'attirer toute l'Europe sur les bras plutôt que d'éloigner ces hommes de son territoire, les Suisses les en chassèrent volontairement afin d'éviter une gêne momentanée et une médiocre dépense. Jamais on ne vit mieux le naturel des démocraties, lesquelles n'ont, le plus souvent, que des idées très confuses ou très erronées sur leurs affaires extérieures, et ne résolvent guère les questions du dehors que par des raisons du dedans.»<sup>10</sup>

La prédominance des intérêts de politique intérieure dans les décisions en matière de politique étrangère se retrouve dans beaucoup d'épisodes de l'histoire suisse. Ce qui peut surprendre, après la lecture de cette page des «Souvenirs», c'est que le passage de leur auteur au Quai d'Orsay ait laissé un sentiment si favorable chez les Suisses. Cette appréciation ressort des dépêches du chargé d'affaires à Paris et se retrouve chez les quelques historiens suisses qui se sont intéressés à l'attitude de Tocqueville envers la Confédération. Dürr lui est très favorable; Hans Bessler, qui a étudié de près les relations franco-suisse à cette époque, écrit que:

«Le ministre fit de son mieux pour détourner le danger d'une intervention étrangère en Suisse. Même lorsqu'il se vit forcé de parler plus haut contre le trop grand empressement et l'indulgence exagérée des radicaux suisses, il le fit pour éviter des complications à la Confédération et avec les ménagements que méritait, à son avis, cet Etat nouvellement constitué.»<sup>11</sup> Et dans sa conclusion, il va encore plus loin: «Cette politique s'inspirera non seulement des intérêts vitaux des deux Etats, mais encore d'un sentiment désintéressé: le désir de protéger le faible contre les appétits des plus forts.»<sup>12</sup> Ajoutons que c'était une politique habile, incitant les Suisses à faire «spontanément» ce qu'on attendait d'eux. Tocqueville avait fort bien compris qu'il fallait éviter toute mise en demeure rappelant ce qui s'était passé en 1823 et 1836, quand la Confédération s'était vu imposer l'expulsion de réfugiés nommément désignés, ce qui avait été ressenti comme une humiliation et une atteinte à la souveraineté nationale. Il fallait ménager le nouveau et très chatouilleux sentiment national des Suisses en les persuadant de prévenir les demandes susceptibles d'y porter atteinte en prenant d'eux-mêmes les mesures qui rendraient inutiles ces réclamations. C'est ce que, les uns après

10 OC, t. 12: *Souvenirs*, Paris 1964, p. 245-246.

11 E. Dürr, «Die Demokratie...», art. cit., p. 271. Hans Bessler, *La France et la Suisse de 1848 à 1852*, Neuchâtel 1930, p. 124.

12 Id., p. 327-328.

les autres, les diplomates français accrédités en Suisse comprendront, parfois après quelques expériences négatives.

Bien que cela dépasse le cadre chronologique que nous nous sommes fixés, ajoutons que Tocqueville continuera à être informé de la situation en Suisse et à donner parfois son avis à son sujet dans sa correspondance avec Arthur de Gobineau, secrétaire de légation et temporairement chargé d'affaires à Berne entre 1850 et 1854<sup>13</sup>. Mais nous laisserons de côté ces jugements postérieurs, qui pourraient faire l'objet d'une étude particulière.

Revenons maintenant au rapport du 15 janvier 1848. Cherbuliez, professeur de droit public et d'économie à l'Académie de Genève, correspondant étranger de l'Académie des sciences morales et politiques, avait fait à celle-ci l'hommage de ses deux volumes, *De la démocratie en Suisse*, parus en septembre 1843<sup>14</sup>. L'auteur est un personnage original, qui a d'ailleurs retenu l'attention des historiens<sup>15</sup>. Professeur et publiciste besogneux (il n'a pas de fortune personnelle et cinq enfants), il fait ses premières armes comme libéral, disciple de Bentham, publiant une petite revue intitulée *L'Utilitaire* (1829–1830). Hétérodoxe et volontiers paradoxal, alarmé par les menaces que le développement économique faisait peser sur l'ordre social, inquiet de l'incapacité des systèmes représentatifs à répondre aux aspirations contradictoires des masses, il n'avait pas hésité, un temps, à mettre en cause la propriété et la répartition par trop inégale des richesses. Cependant les événements genevois, l'effondrement du régime issu de la Restauration, en 1841, sous l'effet d'une manifestation populaire, l'avaient poussé dans une voie conservatrice et réactionnaire. Collaborateur des entreprises éditoriales d'Auguste de la Rive, il aurait certainement apprécié ce que Tocqueville écrivait à ce dernier, le 15 février 1842:

«Votre Révolution m'a surpris et, je le dis franchement, affligé. Pour un étranger qui considère de loin les choses, la condition de Genève était rare et heureuse. Une aristocratie ouverte conduisant les affaires par le libre choix et sous le contrôle incessant du peuple, ce n'est point là assurément une combinaison politique qu'on puisse voir disparaître sans regret ni qu'il soit facile de remplacer avec avantage. Je crains, de plus, que votre Révolution, fût-elle même utile sous certains rapports, ne nuise par ses résultats au caractère éminemment lit-

13 OC, t. 9: *Correspondance Tocqueville–Gobineau*, Paris 1959.

14 Antoine-Elisée Cherbuliez, *De la démocratie en Suisse, Paris 1843*, 2 vol., 352 et 482 p.

15 Edmond Silberner, *L'œuvre économique d'Antoine Elisée Cherbuliez*, Genève 1935. William Rappard, *Antoine-Elisée Cherbuliez et la propriété privée (1797–1869)*, Genève 1941, repris dans: W. Rappard, *Economistes genevois du XIX<sup>e</sup> siècle*, Genève 1966, p. 61–268. Alexis Keller, *Le libéralisme sans la démocratie: la pensée républicaine d'Antoine-Elisée Cherbuliez (1797–1869)*, Lausanne 2001.

téraire et scientifique de votre cité, ce caractère qui la met à part dans le monde. La classe (si l'on peut donner ce nom à une réunion de citoyens qui se transforme et se renouvelle sans cesse) qui cultivait les lettres et les arts était en même temps celle qui menait les affaires; et je crois que ces différentes choses gagnent toujours à être voisines et entremêlées. Du reste, Monsieur, je répète que c'est là le jugement que porte de loin un étranger, je n'aurais pas osé le hasarder s'il eût dû être adressé à un autre qu'à vous dont je connais l'indulgence.»<sup>16</sup>

On pourrait bien s'arrêter à discuter de la validité de cette image avantageuse que certains se faisaient de la Genève de la Restauration; ce qui est incontestable, c'est qu'elle était partagée par une partie de l'opinion, dont A.-E. Cherbuliez. De prime abord celui-ci était donc, en ce qui concerne les événements qui le touchaient de près, en accord avec Tocqueville. Toutefois dans son ouvrage, qui reprend, comme en défi, le titre de son illustre prédécesseur, qu'il ne nomme d'ailleurs pas une seule fois, il se montre à la fois très proche et diamétralement opposé à Tocqueville.

«La démocratie, à Genève et dans le reste de la Suisse, n'est pas un fait isolé; elle se rattache à un mouvement général, dont les causes et la direction sont partout les mêmes, quoique les phénomènes par lesquels il se manifeste varient dans leur forme et dans leurs conséquences, suivant le caractère et les institutions des peuples qui en sont les agents et les témoins. Les révolutions que j'essaie d'apprécier ici par leurs résultats ne sont qu'une scène d'un drame gigantesque dont le siècle dernier a vu le commencement, et dont le dénouement est encore un mystère pour notre faible intelligence.»<sup>17</sup>

Là, Cherbuliez est très près de Tocqueville, qui, au début de son rapport, écrira, en 1848:

«Ce qui se passe en Suisse n'est pas un fait isolé. C'est un mouvement particulier au milieu du mouvement général qui précipite vers sa ruine tout l'ancien édifice des institutions de l'Europe.»<sup>18</sup>

Mais sur beaucoup d'autres points l'ouvrage de Cherbuliez peut être considéré comme une réponse implicite à celui de Tocqueville, malgré la proximité de leurs positions générales. L'auteur genevois insiste sur le fait qu'à ses yeux aucune leçon ne peut être tirée de l'exemple américain, que la Suisse n'est pas prête pour la démocratie, la société ne correspondant pas à ce régime. Cela l'entraîne à des jugements étonnants. Sur l'«éducation populaire», par exemple. Après avoir rendu un juste hommage aux efforts accomplis par les libéraux de la Régénéra-

16 OC, t. 7, p. 289-290.

17 Cherbuliez, *op. cit.*, t. 1, p. V-VI. Ce passage de l'introduction avait déjà paru dans le prospectus de souscription, vers le 10 juillet 1843.

18 *Rapport...*, p. 203.



tion en sa faveur, il s'alarme de ses conséquences en des formules remarquables:

«Je ne vois entre un peuple qui sait lire et un peuple tout à fait ignorant qu'une seule différence: c'est que le premier puise l'erreur à des sources plus nombreuses, plus variées et plus fécondes que le second. (...) La difficulté de concilier un système véritablement éducatif avec les mœurs de la démocratie, et surtout avec les conditions matérielles où l'organisation de nos sociétés place le prolétaire, me paraissant insurmontable, je ne puis me défendre de la conviction que le mal produit par l'instruction primaire, dans l'état actuel des choses, doit l'emporter sur le bien; aveu pénible que beaucoup d'hommes se font à eux-mêmes en secret, que bien peu auront le courage d'énoncer en public.»<sup>19</sup>

Pour Cherbuliez, les sociétés d'Ancien Régime, constituées de corps et de groupes, ont été fortement altérées voire totalement bouleversées par le développement économique et les révolutions politiques entraînées par celui-ci. Le seul groupe qui subsiste et unit les membres de la société est l'Etat.

«Des monceaux de sable, voilà ce que sont devenus certains peuples de nos jours, ce qu'ils tendent tous à devenir par l'effet de ce mouvement qu'on est convenu d'appeler civilisation. (...) Ces sociétés individualisées, ces sociétés poussière, aspirent à la démocratie comme à la seule forme qui puisse constater leur état actuel, le réaliser dans le droit, procurer aux grains de sable l'égalité politique, suite logique de l'égalité civile. La démocratie organisée est-elle compatible avec un ordre social régulier en même temps que progressif? Est-elle favorable au développement de toutes les facultés humaines? Est-elle apte enfin à remplir le but pour lequel les hommes se réunissent en société?»<sup>20</sup>

Pour l'auteur genevois, les expériences américaine et suisse, même si elles se sont développées dans des circonstances propres à les rendre inoffensives, ne sont guère applicables à de grands Etats sans passer par des phases d'anarchisme et de despotisme mettant en danger le repos de l'Europe. D'où sa conclusion:

«L'exemple de l'Angleterre montre quels services peut rendre une aristocratie puissante, respectée, pleine de vie et d'esprit de corps, en communiquant ses instincts conservateurs, en les imposant même au besoin à toute cette portion de la société qui se groupe autour des familles privilégiées par affection, par vanité ou par intérêt. (...) L'Angleterre, malgré son prodigieux développement industriel, malgré sa richesse de capitaux, malgré sa masse de prolétaires affamés, malgré sa liberté illimitée de la presse, malgré l'Irlande enfin, est, de tous les Etats monarchiques de l'Europe, celui dont la constitution, les lois et les mœurs résisteront le plus longtemps à l'action dissolvante des idées démocratiques et des besoins d'égalité ou de licence qui sont tantôt la source, tantôt l'effet de ces idées.»<sup>21</sup>

19 Cherbuliez, *op. cit.*, t. 2, p. 326.

20 Id., p. 343.

21 Id., p. 346.



Cette nécessité d'une aristocratie vivante et forte, à l'image de la Grande-Bretagne ou de la Genève d'avant 1841, assurant la cohésion de la société et, par là, le bon fonctionnement du régime représentatif, n'aurait sans doute pas été opposée aux préférences personnelles de Tocqueville. Mais, plus réaliste que son émule genevois, il se rendait compte que le sentiment d'égalité était trop puissant pour permettre, à long terme, le maintien de telles distinctions sociales:

«Je suis convaincu, d'autre part, que tous ceux qui, dans les siècles où nous entrons, essaieront d'appuyer la liberté sur le privilège et l'aristocratie, échoueront. Tous ceux qui voudront attirer et retenir l'autorité dans le sein d'une seule classe échoueront. Il n'y a pas, de nos jours, de souverain assez habile et assez fort pour fonder le despotisme en rétablissant des distinctions permanentes entre ses sujets; il n'y a pas non plus de législateur si sage et si puissant qui soit en état de maintenir des institutions libres, s'il ne prend l'égalité pour premier principe et pour symbole. Il faut donc que tous ceux de nos contemporains qui veulent créer ou assurer l'indépendance et la dignité de leurs semblables se montrent amis de l'égalité; et le seul moyen digne d'eux de se montrer tels, c'est de l'être: le succès de leur sainte entreprise en dépend. (...) Ainsi il ne s'agit point de reconstruire une société aristocratique, mais de faire sortir la liberté du sein de la société démocratique où Dieu nous fait vivre.»<sup>22</sup>

Malgré des analyses souvent parallèles, car Cherbuliez suit souvent de près son célèbre prédécesseur, l'opposition entre les deux est fondamentale. Et le journal conservateur genevois *Le Fédéral*, à la rédaction duquel Cherbuliez prenait une large part, va, en deux articles des 24 et 27 octobre 1843, faire l'éloge de l'écrivain genevois et de son œuvre tout en dénigrant Tocqueville. Ce

«jeune jurisconsulte français», désirant marquer «par un début brillant son entrée dans la carrière politique à laquelle il se destinait, frappé du progrès du principe démocratique dans les sociétés modernes, et le considérant comme l'avenir vers lequel elles étaient fatalement entraînées, voulut étudier la démocratie dans l'un des pays où elle règne à peu près sans partage, où elle est le principe avéré de gouvernement. Deux contrées se présentaient à son observation et à ses recherches: l'une était la source première, la vraie patrie, l'unique asile de ce qui reste encore de république en Europe; l'autre était ce pays que les hommes de notre âge ont vu naître (...). On dit que le jeune auteur inclina d'abord pour le premier de ces pays; mais que, rebuté par les difficultés sans nombre qu'un pareil sujet faisait surgir devant lui, il préféra traverser l'Atlantique et étudier les Etats-Unis.»

L'ouvrage qui en résulta obtint aussitôt, «dans le monde littéraire», un «brillant succès qui ouvrit à son auteur les portes des deux Académies»;

22 *De la démocratie en Amérique*, II, 4<sup>e</sup> partie, chap. 7, cité d'après l'édition de la Pléiade, *Œuvres II*, p. 840-841.

cependant le livre «a bien perdu de son crédit, à mesure qu'on s'est aperçu que c'était un arsenal commode où chaque parti pouvait aller puiser des arguments à son usage». De plus Tocqueville, «au lieu de profiter de sa position haute et indépendante que son œuvre lui assurait dans la législature de son pays, est allé tout simplement s'absorber dans cette opposition systématique dont les attaques tracassières et les clameurs incessantes tendent à rendre impossible toute direction régulière et forte dans le gouvernement de la France.»

Un homme qui a choisi la facilité en préférant franchir l'Atlantique plutôt que de se confronter à «l'infinie diversité» des «républiques helvétiques», qui connaît un succès facile lui ouvrant les portes académiques mais qui préfère se lancer dans l'opposition systématique, les traits sous lesquels le collaborateur du *Fédéral* présente Tocqueville ne sont pas flatteurs. Tout, dans ce portrait, est l'antithèse de Cherbuliez, que l'article dépeint comme un savant, se distinguant par son esprit tour à tour analytique et synthétique, seul capable, par ses connaissances d'entreprendre un tel travail.

D'ailleurs les dissemblances entre le Nouveau Monde et l'Ancien étaient telles qu'elles faussaient toutes les comparaisons que l'on pouvait faire entre eux et rendaient inopérantes les conclusions que l'on prétendait tirer du premier pour le second. Ceux qui voulaient étudier «quels résultats probables doit produire le développement de l'esprit démocratique en Europe (...) devront tourner leur regards vers la Suisse». Et, conclusion logique, vers les volumes de Cherbuliez plutôt que vers ceux de Tocqueville.

Après la révolution radicale d'octobre 1846, Cherbuliez, découragé et désespéré, abandonne tout espoir: «Je me regarde comme n'ayant plus de patrie, et j'appelle de tous mes vœux l'événement qui achèverait de détruire l'apparence d'une nationalité dont la réalité a péri sans retour», confie-t-il à son journal, le 24 janvier 1847<sup>23</sup>. Aussi abandonne-t-il son poste à l'Académie de Genève et quitte-t-il sa ville natale au printemps 1847, pour s'établir à Paris durant l'été, cherchant à s'y créer une situation. Dans cette perspective, serait-il intervenu auprès de l'Académie des sciences morales et politique pour qu'on n'y oubliât pas son livre? Ce n'est pas impossible, mais le facteur déterminant de son examen, même tardif, le 15 janvier 1848, c'est que la Suisse était alors à l'ordre du jour. La division toujours plus profonde du pays puis, en novembre 1847, la guerre civile du Sonderbund, la rapide victoire du camp libéral et radical, les menaces d'intervention des puissances, dont les pléni-

23 Cité par W. Rappard, *op. cit.*, 1966, p. 132.

potentiaires auraient dû se réunir à Neuchâtel, si la révolution n'avait éclaté à Paris, tout cela retenait l'attention de l'opinion publique. La discussion de l'adresse au roi par les Chambres avait donné lieu à des interventions passionnées, à propos de la politique de Guizot en Suisse: Lamartine, Montalembert, Thiers, etc. Tocqueville, on le sait, était intervenu, mais sur un autre thème, en un discours prémonitoire, annonçant en quelque sorte la Révolution de Février. Sur la Suisse, il s'exprimera devant l'Académie.

Outre l'actualité du sujet, il est encore une hypothèse qui mérite examen. *La Revue nouvelle*, à laquelle Cherbuliez collaborait (elle comprend deux articles signés de son nom, en 1847), avait publié un compte-rendu anonyme de son ouvrage, intitulé: «Le radicalisme suisse. De la démocratie en Suisse, par M. Cherbuliez»<sup>24</sup>. Comme W. Rappard, qui a eu accès au journal intime de l'économiste genevois, nous apprend que celui-ci, à la même époque, rédigea un article élogieux sur son propre ouvrage pour le faire insérer anonymement dans *The Edinburgh Review*<sup>25</sup>, on pourrait se demander si le texte de la revue parisienne n'a pas la même paternité... Toujours est-il que son début avait de quoi irriter Tocqueville:

«M. de Tocqueville, dans son admirable ouvrage sur la démocratie en Amérique, représentait les institutions des Etats-Unis comme un idéal de perfection dont les gouvernements devaient tendre et tendaient en effet à se rapprocher. Il oubliait que l'Europe avait dans son sein une confédération de républiques où la démocratie, se développant sous l'influence et au milieu de faits sociaux qui sont propres à cette partie du monde, pouvait offrir des leçons et des expériences plus réellement instructives et plus directement applicables de ce côté de l'Atlantique. Le livre de M. Cherbuliez, où ces leçons se trouvent pour la première fois recueillies et ces expériences constatées, forme la contrepartie du publiciste français. M. Cherbuliez nous présente le revers d'une médaille dont M. de Tocqueville n'a guère laissé voir que le plus brillant côté. Après l'avoir lu, peu de personnes, au moins parmi celles qui sont en état de juger sainement la question, seront tentées de former des vœux pour l'avènement prochain de la démocratie en Europe. Est-ce là la faute de la démocratie ou de l'auteur?»<sup>26</sup>

Malgré leur début flatteur, ces lignes avaient tout pour irriter Tocqueville. En effet, dès l'introduction de son ouvrage, il avait bien souligné:

24 *Revue nouvelle*, 3<sup>e</sup> année, t. 13, 1<sup>er</sup> mars 1847, p. 369–392. Les articles de Cherbuliez ne sont pas inintéressants mais n'entrent pas dans notre propos: «De la vérité dans les sciences politiques», id., t. 16, 15 août 1847, p. 321–336, «Les questions suisses», id., 1<sup>er</sup> septembre 1847, p. 349–380.

25 Pour 1847 et le premier semestre 1848, la revue ne contient aucun texte relatif à Cherbuliez.

26 Id., t. 13, 1<sup>er</sup> mars 1847, p. 369–370.

«Il me paraît hors de doute que tôt ou tard nous arriverons, comme les Américains, à l'égalité presque complète des conditions. Je ne conclus point de là que nous soyons appelés un jour à tirer nécessairement, d'un pareil état social, les conséquences politiques que les Américains en ont tirées. Je suis très loin de croire qu'ils aient trouvé la seule forme de gouvernement que puisse se donner la démocratie; mais il suffit que dans les deux pays la cause génératrice des lois et des mœurs soit la même, pour que nous ayons un intérêt immense à savoir ce qu'elle a produit dans chacun d'eux.

Ce n'est donc pas seulement pour satisfaire une curiosité, d'ailleurs légitime, que j'ai examiné l'Amérique; j'ai voulu y trouver des enseignements dont nous puissions profiter. On se tromperait étrangement si l'on pensait que j'aie voulu faire un panégyrique; quiconque lira ce livre sera bien convaincu que tel n'a point été mon dessein.»

Dans son désir de faire du Cherbuliez la «contre-partie» du Tocqueville, l'article de *La Revue nouvelle* travestissait les intentions manifestées explicitement par l'auteur de la *Démocratie en Amérique*. Comme celui-ci en a probablement pris connaissance, on peut penser qu'il aura, à ce moment, sauté sur l'occasion que lui fournissait le livre envoyé en hommage à l'Académie, et demeuré en souffrance depuis quatre ans, pour remettre les choses au point et s'exprimer sur cette «contre-partie» suisse dont on lui reprochait l'oubli.

Dans son rapport, Tocqueville commence par reconnaître à Cherbuliez «de la science, de la perspicacité, un vrai talent, une bonne foi évidente»<sup>27</sup>. Et le lecteur d'aujourd'hui ne manquera pas d'apprécier les connaissances étendues de l'auteur genevois qui a réussi à dresser un tableau complet et clair des institutions multiples et complexes de la Suisse et de leurs vicissitudes; pour cela son ouvrage mérite encore la lecture. Mais, malgré son intention sincère d'être impartial, Cherbuliez n'y parvient pas; la révolution démocratique l'a touché «dans ses opinions, dans ses amitiés, dans ses intérêts peut-être»<sup>28</sup>; aussi manifeste-t-il sa haine de la démocratie et de son principe même, ce qui l'empêche d'y distinguer l'accidentel, le passager des permanences et principes fondamentaux. Où vont les préférences de l'économiste genevois: «en politique, un Etat régi par une aristocratie bourgeoise; tel semble être l'idéal de l'auteur. C'est Genève avant ses dernières révolutions»<sup>29</sup>. Son grand défaut et la source de presque toutes ses erreurs, c'est d'avoir considéré la démocratie comme établie en Suisse alors que celle-ci, depuis 1830, est «un pays en révolution»; son livre aurait dû s'intituler: «De la révolution démocratique en Suisse». En effet, «la démocratie y est moins une

27 *De la démocratie en Amérique, op. cit.*, p. 15.

28 *Rapport*, p. 204.

29 *Id.*, p. 205, de même que pour les citations suivantes.



forme régulière de gouvernement qu'une arme dont on s'est servie habituellement pour détruire et quelquefois pour défendre l'ancienne société.»

Arrêtons-nous un instant sur cette affirmation de Tocqueville. C'est au nom de la démocratie, lors du mouvement dit de la Régénération, en 1830–1833, que de petites révolutions, généralement pacifiques, ont mis fin, dans un grand nombre de cantons, aux anciens régimes issus de la Restauration; c'est aussi en son nom que se levèrent les foules qui imposèrent un gouvernement provisoire à Lausanne, en 1845, et, en 1846, les insurgés de Genève. Mais, comme l'a bien relevé Tocqueville, la démocratie est aussi utilisée comme arme par les partisans des anciens régimes. En 1839, et l'événement connaîtra un immense retentissement en Suisse, une foule de campagnards envahit la ville de Zurich et, après des heurts sanglants avec les troupes, renverse le gouvernement libéral. Les masses rurales, qui avaient pourtant assuré la victoire des libéraux en 1830–1831, sont déçues dans leur attente par une politique, progressiste certes, mais qui n'améliore guère leurs conditions d'existence; elles se sentent menacées dans leur mode de vie traditionnel par le progrès (dans les régions de proto-industrialisation, on a vainement demandé l'interdiction des métiers à tisser mécaniques) et la modernisation (les nouvelles obligations scolaires pèsent sur les revenus des plus modestes). Huit ans durant, elles ont accumulé mécontentements et ressentiments, quand la nomination comme professeur de théologie du jeune hégelien David Friedrich Strauss suscite une levée de boucliers de l'Eglise protestante et de ses pasteurs, déjà mécontents d'avoir perdu une partie de leurs prérogatives du fait de la nouvelle loi scolaire. En dénonçant ce qu'ils dépeignent comme une atteinte à la religion et à la morale traditionnelles, ils créent un Comité de la foi, en appellent à la volonté populaire, gardienne des bons principes, contre l'amoralisme et le mépris des messieurs de la ville. En jouant ainsi sur les ressentiments les plus récents, ils réveillent aussi des frustrations beaucoup plus anciennes et réussissent à mettre en branle les populations. Le gouvernement aura beau envoyer Strauss à la retraite avant même qu'il ait mis le pied à Zurich, le régime libéral sera renversé.

Comme l'écrit un homme politique et historien conservateur du dix-neuvième siècle: «L'exemple de Zurich avait fait voir tout ce que peuvent faire les comités, les pétitions, les assemblées et les cortèges populaires, même dans une direction opposée au mouvement de 1830.»<sup>30</sup>

30 Gallus Jacob Baumgartner, cité par Johannes Dierauer, *Histoire de la Confédération suisse*, t. 5, Lausanne 1919, p. 761–762.



En d'autres termes, les moyens démocratiques devenaient un instrument aux mains des conservateurs, comme ne tardera pas à le montrer Lucerne, sauf que là, le changement se fera pacifiquement, constitutionnellement même, et que c'est l'Eglise catholique et une véritable organisation populaire à caractère religieux et politique, dirigée par des notables ruraux, qui encadrent les masses rurales. Suite à un pétitionnement massif en faveur d'une nouvelle constitution, le pouvoir libéral se résigna à l'élection d'une constituante, au début de 1841. En quelques mois, elle rédigea et fit adopter en votation populaire une nouvelle constitution accordant au peuple des droits étendus: élection directe des députés, suppression des avantages électoraux et privilèges du chef-lieu (en majorité libéral...), droit de veto populaire contre les lois et traités; l'Eglise catholique romaine s'y voyait en outre garantir des prérogatives importantes. Lucerne devenait ainsi une démocratie représentative avec des éléments de démocratie directe, mais catholique et conservatrice. Dans ce cas aussi, les ressentiments contre la ville et les libéraux qui y gouvernaient en maîtres s'ajoutant à de vagues craintes pour la religion ont permis la mobilisation des masses et la démocratie a servi d'arme au conservatisme.

Si Cherbuliez avait le tort, aux yeux de Tocqueville, de considérer la démocratie en Suisse comme quelque chose d'établi, dont on pouvait se-reinement étudier les effets, c'est probablement que, comme beaucoup de ses contemporains et, ajouterons-nous, beaucoup de nos contemporains encore, il raisonnait en partant d'un mirage que dissipe son illustre contradicteur:

«On se fait d'ordinaire une illusion sur ce qu'était la Suisse lorsque la révolution française éclata. Comme les Suisses vivaient depuis longtemps en république, on se figura aisément qu'ils étaient beaucoup plus rapprochés que les autres habitants du continent de l'Europe des institutions qui constituent et de l'esprit qui anime la liberté moderne. C'est le contraire qu'il faudrait penser.»<sup>31</sup>

Remarque capitale en regard de l'historiographie suisse traditionnelle qui a toujours eu tendance à associer formes républicaines et libertés. Pourtant, comme le remarque à juste titre Tocqueville, bien que les Suisses aient conquis leur indépendance «contre l'aristocratie», leurs gouvernements ne tardèrent pas à emprunter à celle-ci ses principaux traits. Les pouvoirs se concentrèrent alors au sein de petites oligarchies fermées et exclusives. Cette formation des patriciats au sein de chaque entité gouvernante ainsi que la sujétion des campagnes voisines et de

31 *Rapport*, p. 206, de même que pour les citations suivantes.

contrées plus éloignées n'étaient, bien sûr, pas ignorées des historiens, dont l'un des plus perspicaces, William Martin, y a même décelé une constante de l'histoire suisse:

«Ce n'est point là, chez nous, un phénomène exceptionnel. A toutes les époques de notre histoire, la démocratie suisse a été en marche vers l'oligarchie – par l'effet aussi bien des qualités que des défauts de notre esprit public: la confiance dans les magistrats et les préoccupations matérielles, qui poussent les citoyens à laisser les affaires de l'Etat à ceux qu'elles intéressent pour se consacrer aux leurs.»<sup>32</sup>

On aura relevé toutefois une différence fondamentale avec Tocqueville: pour W. Martin, comme pour la plupart de ses collègues, la «démocratie suisse» existe à toutes les époques de l'histoire, tandis que, pour l'auteur français, elle est une création récente, contemporaine: issue des révolutions américaine et française, elle ne triomphe, dans les cantons, qu'à partir de 1830. Fondamental est ce qu'il écrit des gouvernements suisses de l'Ancien Régime.

«La liberté ne se présenta plus à leurs yeux que sous la forme d'un privilège, et l'idée d'un droit général et préexistant qu'auraient tous les hommes à être libres, cette idée demeura aussi étrangère à leur esprit qu'elle pouvait l'être à celui-même des princes de la maison d'Autriche qu'ils avaient vaincus.» Cette différence entre la liberté conçue sous forme d'un privilège accordé à un groupe déterminé et la liberté attribut de tout homme en tant qu'être humain constitue un point essentiel de la pensée de Tocqueville. Il y avait d'ailleurs consacré une large place dans son article de 1836 intitulé: «Etat social et politique de la France avant et depuis 1789», paru, traduit par John Stuart Mill, dans la *London and Westminster Review*. Il vaut la peine d'en citer quelques passages:

«La liberté peut (...) se produire à l'esprit humain sous deux formes différentes. On peut voir en elle l'usage d'un droit commun ou la jouissance d'un privilège. Vouloir être libre dans ses actions (...), non point parce que tous les hommes ont un droit général à l'indépendance, mais parce qu'on possède soi-même un droit particulier à rester indépendant, telle était la manière dont on entendait la liberté au moyen-âge, et telle on l'a presque toujours comprise dans les sociétés aristocratiques où les conditions sont très inégales et où l'esprit humain ayant une fois contracté l'habitude de privilèges, finit par ranger au nombre des privilèges l'usage de tous les biens de ce monde.

Cette notion de la liberté (...) peut subsister dans une nation où la liberté générale n'existe pas. Il arrive même quelquefois que l'amour de la liberté est d'autant plus vif chez quelques-uns que les garanties nécessaires à la liberté se rencontrent moins pour tous. (...) Cette notion aristocratique de la liberté pro-

32 William Martin, *Histoire de la Suisse. Essai sur la formation d'une confédération d'Etats*, Lausanne 1943, p. 151.

duit chez ceux qui l'ont reçue un sentiment exalté de leur valeur individuelle, un goût passionné pour l'indépendance. Elle donne à l'égoïsme une énergie et une puissance singulière. Conçue par des individus, elle a souvent porté les hommes aux actions les plus extraordinaires; adoptée par une nation toute entière, elle a créé les plus grands peuples qui fussent jamais.»<sup>33</sup>

Tocqueville donne ici l'exemple des Romains; mais on pourrait aussi, toutes proportions gardées bien sûr et mutatis mutandis, penser aux citoyens des cantons suisses, chez qui on retrouverait aussi le «sentiment exalté de leur valeur individuelle» et le «goût passionné pour l'indépendance». Pour montrer combien cette différence entre privilège et liberté est difficilement admise par l'historiographie suisse, reportons-nous à un ouvrage qui fut considéré, en son temps, comme un spécimen de la «nouvelle histoire». Nous y voyons un auteur, par ailleurs excellent, balancer entre les deux conceptions:

«Chaque ville vit un idéal républicain. L'idée profondément ancrée de liberté domine la pensée politique. Ce n'est pas encore la liberté individuelle comme la proclamera la Révolution française, mais l'autonomie d'une communauté locale. Les républiques reposent sur une idée d'égalité qui se rapproche de l'équité médiévale. Cette égalité n'est pas en contradiction avec l'ordre établi de la société, car elle est égalité entre gens de même qualité. Ainsi Liberté et Egalité fondent la pensée républicaine non seulement des villes mais encore des campagnes. La Révolution française n'introduira pas de nouvelles notions, mais leur donnera un sens nouveau.»<sup>34</sup>

L'auteur a bien discerné la différence, mais, voulant à tout prix conserver les anciennes notions, prétend que 1789 s'est borné à leur donner un sens nouveau. La distinction introduite par Tocqueville nous semble plus claire et permettre des interprétations beaucoup plus riches et plus profondes.

A son avis, ces petites sociétés suisses étaient devenues si stables au dix-huitième siècle qu'aucun mouvement ne s'y faisait plus sentir. Cet immobilisme est aujourd'hui reconnu des historiens dont l'un a pu écrire qu'en 1798, «sans la pression et l'aide militaire extérieure, l'Ancien Régime aurait eu la force de se maintenir»<sup>35</sup>.

Autre affirmation du politologue français qui suscite l'étonnement des Suisses: leur pays aurait été plus fermé au nouvel esprit du dix-huitième siècle que les monarchies, même absolues. Après une énumération des droits et libertés qui commençaient à être tolérés ou même

33 Ce texte est publié en préalable à *L'Ancien Régime et la Révolution*, OC, t. 2, vol. 1, Paris 1981, p. 62.

34 François de Capitani, in: *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne 1983, t. 2, p. 131.

35 Rudolf Braun, *Le déclin de l'Ancien Régime en Suisse*, Lausanne 1988, p. 249.

reconnus dans divers Etats européens sans l'être dans l'ancienne Confédération, Tocqueville avait relevé, dans ses notes préparatoires:

«bon à dire pour montrer le caractère particulier de ce principe républicain crû, par exception, sur le sol aristocratique et dans l'atmosphère peu éclairée de l'ancienne Europe». Et plus loin: «nullité politique de plus de trois quarts des citoyens. Une république où l'inégalité était plus grande, les charges plus inégalement réparties, la bonne justice moins assurée, l'administration moins bonne non seulement que dans les monarchies représentatives, mais que dans plusieurs des monarchies absolues du continent»<sup>36</sup>.

Relevons à ce propos que l'auteur genevois était peut-être moins éloigné de son critique que celui-ci ne le pensait. La dénonciation par Cherbuliez des aristocraties dégénérées de localités et de familles qui, sous l'Ancien Régime, dirigeaient le pays, sa stigmatisation de leur esprit de morgue et d'exclusion l'entraîne à écrire: «Je n'exagère point en affirmant que l'accès des sociétés patriciennes était plus difficile pour un plébéien, que celui de la cour d'un prince ne l'est pour le moindre de ses sujets. La ligne de démarcation était si profonde, que la trace en est encore visible aujourd'hui et semble ne pouvoir s'effacer qu'avec du sang.»<sup>37</sup> Mais cette vigoureuse condamnation ne l'empêche pas, ailleurs, de se montrer beaucoup plus conciliant, surtout quand il s'agit des régimes issus de la Restauration. Aussi n'est-ce pas sans raisons que Tocqueville lui reprochera de perdre trop souvent de vue «que dans la plus grande partie de la Suisse, le peuple, jusqu'à nos jours, n'avait jamais pris la moindre part au gouvernement; que les formes judiciaires qui garantissent» les libertés essentielles demeuraient «plus inconnues à la grande majorité de ces citoyens de républiques, qu'elles pouvaient l'être, à la même époque, aux sujets de la plupart des monarchies».

Cette comparaison, cette vision européenne, si contraire à l'historiographie traditionnelle, dégage fort bien, dans ce contexte plus général, la spécificité de la Suisse. C'est sur cette voie que se situent quelques-uns des travaux récents les plus prometteurs. Par exemple cet ouvrage sur la

36 *Rapport*, n. 8, p. 207.

37 Cherbuliez, *op. cit.*, t. 2, p. 303, et Keller, *op. cit.*, p. 292, qui analyse en détail le concept d'aristocratie chez l'économiste genevois. Relevons que Cherbuliez lui-même, bien qu'il se soit mis sans réserve au service de la cause conservatrice, ne se fait pas d'illusion sur la manière dont la bonne société genevoise le considère et le traite, comme en témoigne ce passage de son «Journal succinct» du 18 décembre 1842: «Est-ce une patrie, le lieu où l'on se trouve cloué par sa pauvreté? La société genevoise qui exclut de son sein ma femme et mes enfants ne m'est-elle pas étrangère? Sparte était-elle la patrie des Ilotes? Si cette société est bouleversée, c'est un fait que je déplore, au point de vue de mes principes; mais ce n'est pas un mal qui me touche» (Keller, *op. cit.*, p. 294).



Guerre des Paysans de 1653, qui, dans sa conclusion, a le mérite de replacer ce grand mouvement populaire dans la crise que connaît le processus de formation de l'Etat dans l'Europe du dix-septième siècle. La résistance des campagnards, écrasée certes, n'en aurait pas moins suffi pour bloquer l'évolution des autorités urbaines vers la constitution de petits Etats absolutistes, car elle aurait stoppé le développement de la centralisation administrative et des impôts, empêchant ainsi la constitution de véritables armées permanentes. D'où des possibilités de résistance passive des sujets qui, sous un régime que l'auteur qualifie de «paternaliste», conservent une grande autonomie<sup>38</sup>. D'où aussi, pourrait-on ajouter, au siècle suivant, le refus des réformes et innovations, déjà introduites dans nombre de monarchies.

A ce sujet, et à l'appui des dires de Tocqueville, on peut citer, pour nous borner à cet exemple, la réaction de Frédéric-Guillaume III quand, en 1815, appelé, en tant que prince de Neuchâtel, à sanctionner une condamnation à mort, il constata, en feuilletant la procédure, que l'inculpé avait été soumis à la torture. Il fit aussitôt part de sa stupéfaction indignée à ses fidèles et loyaux sujets en leur enjoignant de renoncer aussitôt à cette pratique barbare, abolie depuis plusieurs décennies dans ses Etats allemands, ce que firent les magistrats neuchâtelois, obéissants mais réticents<sup>39</sup>. D'autres cantons qui, dès l'Acte de Médiation ou la Restauration, s'étaient hâtés de réintroduire la torture, après son abolition par la République helvétique, mais qui n'étaient pas sous la tutelle d'un prince éclairé, la conservèrent jusqu'à la Régénération (Fribourg par exemple), voire beaucoup plus longtemps. Le 18 mai 1902, la presse mentionnera le décès d'un ancien inculpé, innocenté par la suite, qui avait été soumis à la torture à Appenzell, en 1849, après l'entrée en vigueur de la Constitution fédérale. Et, le 6 mai 1870, un rapport du Conseil fédéral relevait que des cantons conservaient encore dans leur législation des dispositions permettant l'emploi de moyens violents vis-à-vis des prévenus pour leur arracher des aveux<sup>40</sup>. On pourrait par ailleurs multiplier les exemples d'atteintes légales aux droits de l'homme en Suisse durant le XIX<sup>e</sup> siècle: dans le canton de Lucerne, en 1864, une famille anabaptiste se voit enlever ses enfants qui sont baptisés contre la volonté de leurs parents; en 1865, un colporteur de libelles anticatholi-

38 Andreas Suter, *Der Schweizerische Bauernkrieg von 1653*, Tübingen 1997, p. 580.

39 *Histoire du Pays de Neuchâtel*, t. 3, Hauterive 1993, p. 23. Arthur Piaget, *Histoire de la Révolution neuchâteloise*, t. 2, Neuchâtel 1913, p. 207 et sq.

40 *Feuille fédérale*, 1870 II, p. 730-740. Uri, Schaffhouse et Appenzell (RI) avaient été incités à modifier leur législation qui autorisait encore l'emploi de moyens violents pour obtenir des aveux.



ques est condamné à la bastonnade sur la place d'Altdorf (les peines corporelles ne seront abolies en Suisse que par la Constitution de 1874). Une recherche sur ce genre d'atteintes aux droits de la personne, souvent dénoncées par une partie de la presse, serait édifiante. Cela nous amène à l'une des conclusions essentielles du rapide mais si remarquable historique auquel s'est livré Tocqueville:

«La Suisse est l'un des pays de l'Europe où la révolution avait été la moins profonde, et la restauration qui la suivit la plus complète. De telle sorte que les institutions étrangères ou hostiles à l'esprit nouveau y ayant conservé ou repris beaucoup d'empire, l'impulsion révolutionnaire dut s'y conserver plus grande.»<sup>41</sup>

Cette donnée essentielle, «que M. Cherbuliez perd souvent de vue», explique les particularités de l'histoire suisse après 1815. Contrairement au reste de la Confédération, Genève est épargnée par le mouvement de la Régénération, car elle a conservé, à la Restauration, toute la législation française qu'elle devait à son annexion à la Grande Nation (1798–1813). De ce fait, malgré son gouvernement conservateur, elle jouissait déjà de l'essentiel de ce que revendiquaient alors les libéraux des autres cantons. Pour les mêmes raisons, le Jura bernois avait, lui aussi, conservé la législation française qu'il défendra jalousement contre les tentatives d'unification juridique avec le reste du canton; autre avantage, il bénéficiait, comme Genève, de l'abolition des redevances féodales. La République helvétique n'avait pas réussi à les faire disparaître et, à l'exception du canton de Vaud où, en 1802, une véritable jacquerie y avait mis fin, elles subsistèrent parfois très tard dans le dix-neuvième siècle, les paysans ne les ayant rachetées que très lentement. Leur abolition ou tout au moins les modalités de leur rachat furent l'un des arguments essentiels des luttes politiques de la première moitié du dix-neuvième siècle, à Berne par exemple.

Autre exemple de cette restauration des «institutions étrangères ou hostiles à l'esprit nouveau»: les corporations de la ville de Bâle, qui sont des organisations de droit public, dotées de pouvoirs de contrôle et qui jouent un rôle politique, chacune d'entre elle élisant deux députés au Grand Conseil. Le monopole dont chacune jouit dans son domaine, la réglementation des procédés de fabrication, le contrôle sur l'ouverture de nouveaux établissements leur permettent d'imposer leurs prix car elles bénéficient d'un protectionnisme étatique assuré par une stricte surveillance aux portes de la ville, où les marchandises qui pourraient les concurrencer sont fortement taxées. Les premières fabriques, elles,

41 *Rapport*, p. 208.

échappent à la contrainte corporative, de même que la passementerie, la grande proto-industrie bâloise<sup>42</sup>.

Après la révolution genevoise d'octobre 1846, on s'attendait assez généralement au renversement du gouvernement conservateur de Bâle-Ville, dont la situation n'était pas sans rappeler celle de Genève. Or il n'en fut rien et la classe dirigeante réussit à désamorcer la menace en acceptant l'élection d'une constituante, où elle parvint à s'assurer la majorité. Ainsi les conservateurs maintiendront leur pouvoir jusqu'en ... 1875. L'ambassadeur de France en Suisse, Bois-le-Comte, visitant la ville rhénane en mars 1847, écrira:

«La classe opulente a eu la sagesse de laisser subsister les corps de métiers, de s'y faire elle-même inscrire et de leur attribuer dans le gouvernement une part qui ne lui revient que comme en faisant elle-même partie. Nous savons bien, me disait un riche Bâlois, qu'en maintenant les maîtrises, nous payons tout plus cher; mais par cette institution, chaque habitant se trouvant membre d'une corporation a un avantage à défendre et nous offrons le phénomène d'une société dont tous les membres jusqu'au dernier homme du peuple peuvent se regarder comme privilégiés: c'est contre cette organisation que la victoire du radicalisme est venue se briser.»<sup>43</sup>

Le diplomate et son interlocuteur anonyme ne manquaient pas de perspicacité; persuader les Bâlois qu'ils avaient tous un privilège ou un autre à défendre constituait la meilleure garantie contre le changement. «La liberté ne se présenta plus à eux que sous forme d'un privilège», la phrase déjà citée de Tocqueville prend ici toute sa valeur. Et les Bâlois de nationalité, seuls à jouir du droit de vote, étaient encore des privilégiés par rapport au reste de la population dont ils ne formaient que 35%; les Suisses ressortissants d'un autre canton, 42%, bien qu'exclus des élections, étaient néanmoins privilégiés par rapport au 23% d'étrangers. En somme, chaque catégorie sociale, chaque groupe ou entité était doté de privilèges, petits ou grands.

Et cela se retrouve, d'une manière générale, dans l'ensemble de la Suisse qui, comme sous l'Ancien Régime, continue en grande partie à former une véritable pyramide de corps privilégiés, petits ou grands. Si chacun de ceux-ci est d'accord de supprimer les privilèges dont jouissent

42 L'étude la plus complète est toujours celle de Paul Burckhardt, *Die Geschichte der Stadt Basel von der Trennung des Kantons bis zur neuen Bundesverfassung 1833–1848*, 90., 91., 92. *Neujahrsblatt*, hg. von der Gesellschaft zur Beförderung des Guten und Gemeinnützi-gen, Bâle 1912–1914. Pour une vue plus moderne, cf. le chap. 9: «La crise de la ville close et la peur de la révolution», dans le livre de Philipp Sarasin, *La ville des bourgeois. Elites et société urbaine à Bâle dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris 1998.

43 Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Paris, Mémoires et documents, Suisse, vol. 82, n° 41, 11 mars 1847.

les autres à ses dépens; il n'entend pas abandonner les siens, même quand ils sont insignifiants, et s'accroche désespérément au moindre de ses droits. Les conséquences en sont: une tendance générale à l'exclusion, car chaque groupe garde jalousement ses prérogatives qu'il se refuse à partager avec de nouveaux venus; d'où la très grande difficulté, pour ne pas dire souvent l'impossibilité d'élaborer un programme général de réformes acceptable par une majorité de la population.

Sur ce point de la persistance des institutions et mœurs d'Ancien Régime, Cherbuliez n'était pas si loin de Tocqueville quand, pour opposer la Suisse à l'Amérique, il écrivait:

«Ici, comme dans toute notre vieille Europe, le passé a laissé de nombreuses traces que les *institutions* et les doctrines modernes sont loin encore d'avoir effacées. Les distinctions aristocratiques ont poussé, dans les mœurs et dans les sentiments populaires, de si profondes racines, qu'on les voit surgir de nouveau après chaque révolution, et se faire jour à travers l'égalité de droit, en dépit de la loi positive et de la loi naturelle. C'est que l'œuvre de plusieurs siècles ne se détruit pas en quelques années. On a eu beau niveler le sol à plusieurs reprises en coupant toutes les souches à fleur de terre, les racines sont restées et poussent des rejetons qui ne tardent pas à prendre le port et les dimensions de leurs espèces respectives.»<sup>44</sup>

L'image est suggestive; resterait à expliquer pourquoi ces racines ont été extirpées en France et, moins complètement, dans d'autres pays touchés par la Révolution française, ce que ne fait pas l'économiste genevois, non plus que Tocqueville. Mais celui-ci, dans d'autres pages de son œuvre, nous apporte l'esquisse d'une réponse: les racines n'étaient pas les mêmes. Dans son article de 1836, déjà cité, il avait esquissé le tableau d'une Europe féodale, fractionnée en mille souverainetés diverses. «Chaque nation et pour ainsi dire chaque cité, s'isolant alors du genre humain, avait adopté des mœurs et des opinions à part auxquelles les hommes s'attachaient non pas tant parce qu'elles leur semblaient raisonnables ou justes, mais parce qu'elles leurs étaient propres.» Bien plus tard, au XVIII<sup>e</sup> siècle encore, cette notion féodale et aristocratique de la liberté comprise comme un privilège survit, malgré l'homogénéisation croissante entraînée par le développement économique et la centralisation administrative: «Chacun, en protégeant son indépendance individuelle contre les exigences du pouvoir, avait bien moins en vue la reconnaissance d'un droit général que la défense d'un privilège particulier.»<sup>45</sup> Il y avait, comme l'expliquera fort bien «L'Ancien Régime et la Révolution», contradiction entre l'homogénéisation de la population française

44 Cherbuliez, *op. cit.*, t. 1, p. 86–87, cité par Keller, *op. cit.*, p. 285.

45 Tocqueville, *Œuvres*, t. 3, Paris 2004 (La Pléiade), p. 3 et 36.

et la persistance d'«une multitude prodigieuse de petites barrières qui la divisent en un grand nombre de parties, et dans chacune de ces petites enceintes apparaît comme une société particulière, qui ne s'occupe que de ses intérêts propres, sans prendre part à la vie de tous.»<sup>46</sup> La Révolution mettra fin à ces particularismes et à cette contradiction; mais comme le terrain avait déjà été préparé par l'homogénéisation et la centralisation de l'Ancien Régime, ce qui n'avait pas été le cas en Suisse, rejets et pousses ne purent se développer.

Autre point relevé par Tocqueville: l'extraordinaire complexité de la Suisse des années 1843–1848: «Nulle part la révolution démocratique qui agite le monde ne s'était produite au milieu de circonstances si compliquées et si bizarres.» Différences de langues, de races, de croyances religieuses, de développement économique et social, «toutes les questions de politique tournant bientôt en questions de religion, et toutes les questions de religion aboutissant à des questions de politique; deux sociétés, enfin, l'une très vieille, l'autre très jeune, mariées ensemble malgré la différence de leurs âges»<sup>47</sup>.

La juxtaposition et parfois l'imbrication des très anciennes structures économiques et sociales avec celles de la proto-industrialisation et avec celles, plus récentes, que développait la révolution industrielle, ont été fort bien discernées par Tocqueville qui, lors de son voyage de 1836 en Suisse, avait eu l'occasion de s'intéresser à l'industrie. Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet, car c'est un des thèmes qui a été abondamment traité par l'historiographie de ces dernières décennies. Bornons-nous à illustrer de quelques exemples la complexité des liens entre politique et religion, que Tocqueville a su évoquer en une formule des plus heureuses.

Relevons tout d'abord que le conflit de 1847 n'est en aucune manière la dernière des guerres de religion, comme on l'a trop souvent écrit<sup>48</sup>. Véritable guerre civile, il oppose deux camps dans chacun desquels on trouve des catholiques et des protestants. Le Sonderbund réunit certes des cantons catholiques et cherche à faire du conflit une lutte pour la défense de la religion romaine; mais le Tessin et Soleure, cantons catholiques, sont du côté radical, sans parler des cantons mixtes d'Argo-

46 Voir surtout les chapitres 8 et 9 du livre 2. Notre citation est prise à la p. 117 de l'édition de La Pléiade.

47 *Rapport*, p. 204.

48 Comme on peut l'imaginer, la littérature relative à ce conflit est immense. Bornons-nous à signaler l'une des dernières parutions, où l'on trouvera un aperçu des travaux les plus récents: Philippe Henry, «La révolution de 1847–1848 en Suisse», *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, t. 30, 4, octobre–décembre 1998, p. 371–383, version revue et légèrement modifiée de sa communication au colloque international de Paris, en février 1998, «1847–1848 en Suisse: une révolution?», *Actes...*, Paris 2002, p. 449–460.



vie et de Saint-Gall, où c'est un district catholique qui, en basculant du côté radical, lors des élections cantonales de 1847, a donné à ce parti une courte majorité. De ce fait, à la Diète, Saint-Gall passera dans le camp des adversaires du Sonderbund, leur donnant ainsi la majorité nécessaire. Les conservateurs protestants, au contraire, tout en demeurant hostiles aux jésuites et en conservant leurs préventions à l'égard des catholiques, sont hostiles à la guerre. Cherbuliez en serait une illustration. Si on examine l'insoumission et la désertion, un domaine presque pas étudié, on s'aperçoit qu'elle ne touche pas seulement certaines régions catholiques, mais aussi nombre de grandes familles protestantes. C'est d'ailleurs un général de confession réformée qui commandera l'armée du Sonderbund. Les réfugiés libéraux et radicaux des cantons sonderbundiens de Fribourg, du Valais et de Lucerne marcheront avec les troupes de la majorité. Il s'agit bien d'une guerre civile aux motivations essentiellement politiques, même si les deux camps exploitent à leur profit les passions confessionnelles. La situation genevoise illustre bien la complexité relevée par Tocqueville. La Révolution de 1846 y avait éclaté parce que les radicaux reprochaient au gouvernement conservateur de se refuser à condamner le Sonderbund. Mais, ce faisant, ils avaient mis fin à un régime où l'importante minorité catholique du canton se sentait préteritée. Aussi les représentants de celle-ci, encouragés par l'Eglise, soutinrent-ils le nouveau pouvoir radical, votant en faveur de la Constitution de 1847. De ce fait, ils assuraient le triomphe d'un pouvoir qui allait apporter à la Diète la voix de Genève contre le Sonderbund, à la grande colère des dirigeants de celui-ci, qui s'en plainquirent auprès de l'ambassadeur de France. Celui-ci, se faisant leur interprète, profitera d'une visite à Fribourg, le 17 mai 1847, pour essayer prudemment de persuader l'évêque du diocèse de l'erreur que commettaient les catholiques genevois en sacrifiant les intérêts généraux de la cause conservatrice à la satisfaction de ressentiments et à l'obtention d'avantages locaux. Mais le prélat avait envoyé ses directives à tous les curés. Les catholiques voteraient la Constitution, car ils avaient beaucoup plus à se louer des radicaux que de leurs prédécesseurs<sup>49</sup>.

Cet exemple illustre bien l'imbrication complexe des questions religieuses et politiques; il montre aussi l'importance de ce qui se passe dans les cantons, ce dont Tocqueville est aussi persuadé que Cherbuliez, «car c'est là qu'est le véritable gouvernement de la société»<sup>50</sup>. Aussi va-t-il, en

49 Marc Vuilleumier, «Fribourg et Genève: aspects d'une relation complexe», *Fribourg et l'Etat fédéral: intégration et politique sociale 1848-1998*, Fribourg 1999, p. 55-56.

50 *Rapport*, p. 208.



suisant généralement de près l'auteur genevois, examiner les caractéristiques générales de leurs systèmes démocratiques.

Tout d'abord il met à part ce qu'il nomme, après Cherbuliez, les «démocraties pures», c'est-à-dire les cantons à Landsgemeinde, où le peuple assemblé adopte directement les lois et élit ses magistrats. Cette forme de démocratie directe, qui, en quelques cantons, a survécu jusqu'à nos jours, ne concerne, en 1848, qu'un peu plus de 7% de la population suisse et constitue «un fait à peu près unique dans le monde moderne», qui perd progressivement du terrain au profit de la démocratie représentative: «ce sont les derniers et respectables débris d'un monde qui n'est plus», des institutions moyenâgeuses sur lesquelles Tocqueville ne se fait guère d'illusion. Comme beaucoup de ses contemporains, comme la plupart des libéraux suisses, il sait comment ces assemblées sont dominées par quelques familles influentes et soumises à la corruption.

Seules les démocraties représentatives sont «filles de l'esprit moderne» et retiennent véritablement son attention<sup>51</sup>. Mais, ainsi qu'on l'a vu dans l'historique, «en Suisse, la démocratie et même la liberté sont des puissances nouvelles et sans expérience». Aussi les défauts des constitutions et législations des cantons libéraux sont-ils nombreux. Tocqueville leur reproche les éléments de démocratie directe plus ou moins présents chez beaucoup; le monocaméralisme qui facilite les décisions précipitées et malheureuses qu'une seconde chambre aurait pu freiner ou empêcher; le non-respect de la séparation des pouvoirs. Ce dernier principe, qui, notons-le au passage, ne figurera ni dans la Constitution fédérale de 1848, ni dans celle de 1874 non plus que dans celle de 2000, est violé du fait de l'élection de l'exécutif et des juges par le législatif qui se soumet ainsi les deux autres pouvoirs.

Notons à ce propos une petite erreur de Tocqueville, quand il écrit que «dans aucun canton, les représentants du pouvoir exécutif ne sont élus par le peuple»<sup>52</sup>. C'était pourtant le cas à Genève, en vertu de la constitution de 1847, et l'historien de la Grèce ancienne George Grote l'avait bien relevé, dans ses lettres sur la Suisse, hostiles au Sonderbund, dont il avait procuré un exemplaire à Tocqueville, en l'invitant à intervenir à ce sujet lors de la discussion de l'adresse au roi<sup>53</sup>.

51 Id., p. 209.

52 Id., p. 210.

53 George Grote, *Seven letters concerning the politics in Switzerland: pending the outbreak of the civil war in 1847. With the addition of an unpublished letter written by the author to M. de Tocqueville after the termination of the war*, Londres 1876, p. 129. La lettre à Tocqueville est du 21 décembre 1847.

Bien entendu, c'est la justice qui retient plus particulièrement l'attention de Tocqueville, qui fait siennes les critiques de Cherbuliez, tout en trouvant qu'il ne les pousse pas assez loin. Juges élus par le peuple, sans exigence de capacité, et soumis à réélection à courte échéance; tribunaux dont l'indépendance n'est pas garantie, tout cela empêche la justice de jouer le rôle modérateur qui est le sien dans la démocratie américaine.

De plus, et c'est une idée chère à Tocqueville, «la justice est une puissance de tradition et d'opinion qui a besoin de s'appuyer sur des idées et des mœurs judiciaires». Or ce n'est pas le cas dans la Confédération:

«La Suisse, au contraire, a été de tous les pays d'Europe celui peut-être où la justice s'est le plus confondue avec le pouvoir politique, et est devenue le plus complètement un de ses attributs. On peut dire que l'idée que nous avons de la justice, de cette puissance impartiale et libre qui s'interpose entre tous les intérêts et entre tous les pouvoirs pour les rappeler souvent tous au respect de la loi, cette idée a toujours été absente de l'esprit des Suisses, et qu'elle n'y est encore aujourd'hui que très incomplètement entrée.»<sup>54</sup>

Tous ces défauts tendent «à rendre le gouvernement du peuple irrégulier dans sa marche, précipité dans ses résolutions et tyrannique dans ses actes»<sup>55</sup>. Et pour montrer à Cherbuliez que cela n'est pas inhérent à la démocratie en tant que telle, Tocqueville prend l'exemple de l'Etat de New-York. Les lois y sont «disposées de manière à lutter contre les défauts naturels de la démocratie; les institutions suisses au contraire, pour les développer. Ici elles retiennent le peuple, là elles le poussent. En Amérique, on a craint que son pouvoir ne fût tyrannique, tandis qu'en Suisse on semble n'avoir voulu que le rendre irrésistible.»<sup>56</sup> Tocqueville ajoute cependant qu'il reconnaît aussi l'influence de «causes plus générales et plus profondes».

Sa critique du système fédéral suisse est sans doute moins originale, puisqu'elle correspond aux idées qu'il avait développées dans *De la démocratie en Amérique*. Impuissance de la Diète due au mandat impératif de ses membres qui sont des ambassadeurs de leurs cantons plus que des députés; inconvénients du système qui consiste à déléguer par rotation et pour deux ans les pouvoirs fédéraux à l'un des trois grands cantons, mais surtout incapacité du gouvernement fédéral, «un être privé d'organes», qui, sans fonctionnaires, sans agents, sans tribunaux ne peut agir. Rien ne servirait d'augmenter ses compétences, puisqu'il ne pourrait les utiliser.

<sup>54</sup> *Rapport*, p. 211.

<sup>55</sup> *Id.*, p. 212.

<sup>56</sup> *Id.*, p. 214.

Plus intéressantes sont ses considérations, où il suit d'ailleurs l'ouvrage de Cherbuliez, sur les rapports entre le mouvement vers la démocratie et le pouvoir fédéral. Dans un premier temps, la démocratisation renforce les cantons et affaiblit d'autant l'autorité fédérale. Mais avec la formation de deux forces antagonistes sur le plan national, divisant l'opinion non plus géographiquement mais à l'intérieur de chaque canton, le pouvoir fédéral peut désormais s'appuyer sur l'un des camps, en l'occurrence celui des libéraux et radicaux. Et cette division n'est pas limitée aux frontières du pays:

«En même temps que la démocratie divisait la Suisse en deux partis, elle rangeait la Suisse dans l'un des grands partis qui se partagent le monde; elle lui créait une politique extérieure; si elle lui donnait des amitiés naturelles, elle lui créait des inimitiés nécessaires; pour cultiver et contenir les unes, surveiller et repousser les autres, elle lui faisait sentir le besoin irrésistible d'un gouvernement. A l'esprit public local elle faisait succéder un esprit public national.»<sup>57</sup>

Lignes étonnantes par leur perspicacité, que les mois qui suivirent ne feront que confirmer. De ce double effet dialectique de la révolution démocratique: renforcement des cantons et de leur esprit d'autonomie, mais aussi accroissement de l'influence fédérale grâce à l'affirmation d'un esprit national, Tocqueville ne s'attend pas à une centralisation aussi rapide et poussée que d'aucuns le disent. Et en cela il se montrait bon prophète, une fois de plus, et perspicace aussi, comme dans les dernières lignes de son rapport:

«La Confédération a changé de nature. Elle est devenue en Europe une chose nouvelle; une politique d'action a succédé pour elle à une politique d'inertie et de neutralité; de purement municipale, son existence est devenue nationale: existence plus laborieuse, plus troublée, plus précaire et plus grande.»

Sur un point toutefois il se trompait: la politique d'action ne dépassa pas le stade des vellétés; la majorité de la Diète refusa de s'engager au côté des mouvements nationaux et libéraux et conserva la neutralité de la Suisse.

Plus que par ses vues prospectives, fort prudentes d'ailleurs, le rapport demeure toujours, par l'acuité de son analyse et par sa perspicacité, une lecture enrichissante qui ouvre des perspectives nouvelles pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et même au présent de la Suisse.

<sup>57</sup> Id., p. 218.